



REGLEMENT CHALLENGE 2022

« GERARD BERTRAND »

ARTICLE 1 : PARTICIPANTS ET DATES

Le Sport Auto du Beaufortain, l'Ecurie Blanche et le Sport Auto Bauges organisent un challenge afin de récompenser la fidélité des participants aux rallyes organisés sous l'égide de l'Asac de Savoie.

Il est ouvert à tous licenciés figurant, obligatoirement, sur les listes des autorisés à prendre le départ des trois rallyes suivants :

Le 6 et 7 mai 2022, 17^{ème} Rallye Régional du Beaufortain,

Le 27 et 28 mai 2022, 5^{ème} Rallye National de Savoie Chautagne,

Le 8 et 9 octobre 2022, 37^{ème} Rallye Régional des Bauges.

Un classement sera effectué pour les pilotes éligibles sur la base de l'attribution des points définis à l'article 2.

ARTICLE 2 : ATTRIBUTION DES POINTS

Les classes suivantes peuvent marquées des points :

F211; F212; F213 ; F214 ; F215 soit 5 classes

N1 ; N2 ; N2Série ; N3; N4 soit 5 classes

A5 ; A5k ; A6 ; A6K ; A7 ; A7K ; A7S ; A8 ; A8W(pour le national) soit 9 classes

R1 ; FR2/R2J ; Rally5 ; R2 ; R3 ; Rally4 ; R4 ; Rally3 ; Rally2 kit ; R5/Rally2 soit 10 classes

GT9 ; GT10 ; GT+ ; RGT/FRGT soit 4 classes

Barème des points à la classe :

CLASSEMENT A LA CLASSE	POINTS
1 ^{ER}	18
2 ^{ème}	15
3 ^{ème}	12
4 ^{ème}	10
5 ^{ème}	8
6 ^{ème}	6
7 ^{ème}	4
8 ^{ème}	3
9 ^{ème}	2
10 ^{ème}	1

Coefficient :

Un coefficient multiplicateur, sur la base du nombre de partants de la classe considérée sera appliqué (Nombre de partants défini par rapport à la liste des autorisés à prendre le départ de l'épreuve considérée).

Exemple : le vainqueur d'une classe de 4 partants se verra attribué 18 pts x 4 soit 72 pts et ainsi de suite pour les pilotes classés suivants.

L'attribution des points sera établie à chaque épreuve.

ARTICLE 3 : CLASSEMENT

A l'issue des 3 épreuves un classement sera établi sur la base des articles définis précédemment.

ARTICLE 4 : PRIX

Les prix sont les suivants : un engagement au rallye du Beaufortain 2023, un engagement au rallye de Savoie Chautagne 2023 et un engagement au rallye des Bauges 2023.

Le 1^{er} du classement choisira l'engagement du rallye de son choix

Le 2^{ème} du classement choisira l'un des deux engagements restants

Le 3^{ème} du classement aura l'engagement restant.

ARTICLE 5 REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu lors de la remise des prix du Rallye des Bauges 2022.

Le pilote primé qui n'assisterait pas à cette remise de prix, verra ses récompenses non distribuées, sans aucun recours possible.

ARTICLE 6 RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera prise en compte.

FIN DU DOCUMENT